juristudiant
forum des étudiants en droit

petite question sur la vente a distance

Par **valerie**, le **20/11/2004** à **12:37**

bonjour,s'agissant d'une patite annonce ki vend un terrain,la reponse est une acceptation par lettre,je pense que la vente a distance est applicabele mais dans ce cas est-ce que le delai de repentir de 7 jours est valable s'agissant d'un terrain et non d'un produit a renvoyer??
merci!

Par **Olivier**, le **20/11/2004** à **13:47**

non pas de vente à distance en l'espèce.... Simplement le contrat est conclu par lettre.... C'est une vente d'immeuble, donc ce sont des règles particulières.... Celà dit tu disposes de nombreux autres moyens de dédit !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés